

**DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS
BUDGETS SOUMIS À LA M49**

BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

ARTICLES BUDGETAIRES	TYPES DE BIENS	DUREES D'AMORTISSEMENT
Biens de faible valeur inférieur à 1 000 € (seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an)		1 an
Immobilisations corporelles		
201	Frais d'établissement	5 ans
2031	Frais d'études	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
205x	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 ans
208x	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
Immobilisations corporelles		
2121	Agencements et aménagements de terrains : terrains nus	15 ans
2125	Agencements et aménagements de terrains : terrains bâtis	15 ans
2128	Agencements et aménagements de terrains : autres terrains	15 ans
2131	Constructions bâtiments	30 ans
2135	Installations générales - agencements - aménagements des constructions : installations électriques et téléphoniques	15 ans
	Installations générales - agencements - aménagements des constructions : aménagements bâtiments	15 ans
2138	Autres constructions	15 ans
214x	Constructions sur sols d'autrui	Sur durée bail à construction
2151	Installations complexes spécialisées	10 ans
2153	Installations à caractère spécifique	40 ans
2154	Matériel industriel	5 ans
2155	Outils industriels	5 ans
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	15 ans

2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans
2182	Matériel de transport	10 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
2184	Mobilier	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : matériels classiques	5 ans
	Autres immobilisations corporelles : coffre-fort	20 ans
	Autres immobilisations corporelles : installations et appareils de chauffage	15 ans
	Autres immobilisations corporelles : appareils de levage-ascenseurs	20 ans
Biens reçus au titre d'une affectation - comptes 22		
<i>Les immobilisations corporelles reçues au titre d'une affectation sont amorties dans les conditions définies ci-dessus pour les biens détenus en propre</i>		